

Envoyé en préfecture le 29/03/2016

Reçu en préfecture le 29/03/2016

Affiché le

SLO

ID : 085-218502656-20160324-2016\_03\_17-DE

**COMMUNE**  
**ST PIERRE LE VIEUX**  
**(Vendée)**

**2016-03-17**

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

*L'an deux mil seize, le vingt quatre mars,*  
*le Conseil Municipal de SAINT PIERRE LE VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,*  
*à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.*

**Etaient présents** : Mmes BOUTET, METEAU, PEPIN, RAVARD, ROLLAND, MM AUDOIT, GABORIAU, HENRIET Pierre, LELAURE, MESSÉ, MOINARD, PAIRAUD, THEBAULT, VALADE et Mr HENRIET Christian, Maire

**Secrétaire de séance** : Mme ROLLAND Christiane

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

**Vote : 15 voix pour**

**Objet : Compteurs ERDF LINKY**

Monsieur le Maire,

Le conseil souhaite faire jouer un principe de précaution et émet un avis défavorable à l'installation des compteurs ERDF LINKY tant que des organismes indépendants n'auront pas émis des avis fiables sur le fonctionnement général, la dangerosité et l'impact sur la santé provoqué par ces appareils.

Il est rappelé que les compteurs situés sur des propriétés privées, ERDF ne peut intervenir sans le consentement des administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONFIRME son avis défavorable à l'installation des compteurs LINKY sur le territoire de la commune.

FAIT et DELIBERE en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
C. HENRIET

